

SARL AB TOURISME

S.A.R.L. au capital de 250 000,00 Euros

Siège social : LA BESSIERE

12210 CURRIERES

R.C.S : B 509 609 392

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 07 JANVIER 2026

Le 07 janvier 2026,
à 10h00,

Les associés de la **SARL AB TOURISME**, régulièrement convoqués, conformément aux statuts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social,

Sont présents et représentés :

Madame ELODIE CUSSET née BARRES, détenant 5.000 parts sociales,
Monsieur ARNAUD BARRES, détenant 5.000 parts sociales,

Total des parts présentes ou représentées : 10.000 parts, sur les 10.000 parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée rappelle que :

- **Monsieur ANDRE BARRES**, ancien gérant de la société, est décédé le **11/12/2024** ;
- **Madame JOCELYNE BARRES**, associée de la société, est décédée le **01/01/2026** ;
- À la suite des successions, **leurs deux enfants**,
 - **Madame CUSSET ELODIE née BARRES**,
 - **Monsieur BARRES ARNAUD**,

sont devenus associés de la société, par transmission successorale des parts sociales.

Il convient en conséquence de **procéder à la nomination d'un ou plusieurs gérants**.

Ordre du jour :

- **Nomination de deux co-gérants**,
- **Pouvoirs pour formalités**,

Première résolution – Nomination des co-gérants

L'assemblée décide de nommer, en qualité de **co-gérants de la société**, pour une durée **illimitée** :

- **Madame CUSSET ELODIE née BARRES**,
née le 12 novembre 1982 à Paris 18^{ème},
demeurant 1555 Boul Saint-Joseph EST - H2J1M8- Montréal- QC -CANADA ,
- **Monsieur BARRES ARNAUD**,
né le 04 juin 1986 à Paris 18^{ème},
demeurant 258 chemin de l'Ecluse, La Roque de Bouis Villa 2 06580 PEGOMAS.

Les co-gérants exerceront leurs fonctions **conjointement**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Pouvoirs des co-gérants

Les co-gérants disposent des **pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société**, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts aux associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Acceptation des fonctions

Les intéressés déclarent **accepter expressément leurs fonctions de co-gérants** et déclarent ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Quatrième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir **toutes formalités légales**, notamment dépôt et publicité auprès du **greffe du tribunal de commerce**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Madame ELODIE CUSSET née BARRES

Monsieur ARNAUD BARRES